COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
TRAMOYES
Département de l'Ain

Le Mardi trente et un Mars deux mille quinze, à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 25.03.2015

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
Etaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - Mme LACHENAL Hélène - M GOY André - M CURSIO Franck - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme OZGOZ Seher - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.
Etait excusé : M SABATER - Mme NIQUE Corinne
Procuration : Mme NIQUE Corinne à MME NOIRAY

N° 03.2015

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur CURSIO Franck

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
Monsieur Franck CURSIO est nommé à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte-rendu du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 24 Février 2015.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Etant donné la présence de parents d'élèves à cette séance publique, le Maire propose d'avancer le point affaires Scolaires/Périscolaires.

Le nouvel ordre du jour est approuvé.

* * *

ORDRE DU JOUR :

- **AFFAIRES SCOLAIRES / PERISCOLAIRES**
  - Modification du planning des TAP - Temps d'activités Périscolaires
  - Modification des horaires d'ouverture et fermeture de l'Ecole
  -
- **FINANCES**
  - Vote des taxes
  - Budgets Commune et Assainissement 2015
    - Approbation des Comptes de Gestion 2014
    - Vote des Comptes Administratifs 2014
    - Affectation des résultats de fonctionnement et d'exploitation
    - Vote des Budgets Primitifs 2015
  - Avenant à la convention de mise à disposition de biens au SIEP
  - Projet de modification du portage Terrain «Au Magot» - EPFL
- **CIMETIERE**
  - Projet Columbarium

POUR INFO ET SUIVI

- **URBANISME**
  - D.I.A - PC - DP
  - Projet de modification des aménagements Terrain «Au Magot» - EPFL
- **CIMETIERE**
  - Modalité d'acquisition des concessions

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **INFORMATIONS GENERALES**
  - Etude Diagnostique

* * *

AFFAIRES SCOLAIRES / PERISCOLAIRES

Dossier présenté et suivi par ***Ginette FAVROT***

- **Modification du planning des TAP - Temps d'activités Périscolaires**
- **Modification des horaires d'ouverture et fermeture de l'Ecole**

01/MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES : CHANGEMENT DES HORAIRES DES TAP ET HORAIRES DU GROUPE SCOLAIRE R.DOISNEAU POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2015/2016/

Le Maire informe le Conseil Municipal des dernières réunions du Comité de Pilotage des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) en date du 5 Février 2015 et du dernier Conseil d'Ecole du 5 Mars dernier.

Les rythmes scolaires actuels portaient sur le choix validé de Décembre 2013, à savoir : Les TAP - les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis de 15 h 45 à 16 h 45

Rentrée Scolaire 2014/2015

HORAIRES		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	JOUR	SEMAINE
07:30 08:30	1:00	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE	1.00	5.00
08:30 10:15	01:45	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	1.75	8.75
10:15 10:35	00:20	RECREATION	RECREATION	RECREATION	RECREATION	RECREATION	0.33	1.67
10:35 11:30	00:55	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	0.92	4.58
11:30 12:00	00:30	PAUSE MERIDIENNE	APC 30'		PAUSE MERIDIENNE	APC 30'	0.50	2.00
12:00 13:30	01:30		PAUSE MERIDIENNE			PAUSE MERIDIENNE	1.50	6.00
13:30 14:30	01:00	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	1.00	4.00
14:30 14:50	00:20	RECREATION	RECREATION		RECREATION	RECREATION	0.33	1.33
14:50 15:45	00:55	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	0.92	3.67
15:45 16:45	01:00	ACTIVITES PERISCOLAIRES	ACTIVITES PERISCOLAIRES		ACTIVITES PERISCOLAIRES	ACTIVITES PERISCOLAIRES	1.00	4.00
16:45 18:45	02:00	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE		PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE	2.00	8.00
	11:15	5.25	5.25	3.00	5.25	5.25	11.25	49.00
					Temps scolaire	24.00		

PERISCOLAIRE	13.00	
ACTIVITES PERISCOLAIRES	4.00	17.00
PAUSE MERIDIENNE	7.00	9.00
RECREATION	3.00	
TEMPS SCOLAIRE	21.00	24.00
APC 30'	1.00	1.00
TOTAL	49.00	

Après de larges débats dans chaque réunion, il en ressort des problèmes de fonctionnement et d'organisation du service. En effet, le Prestataire actuel ALFA3A nous a informés qu'il lui était difficile de recruter du personnel pour ces animations périscolaires pour 1 heure le soir 4 fois dans la semaine. Egalement, même si les parents participent financièrement à ces TAP, le coût global annuel reste très élevé pour les familles.

Le Maire rappelle également que la mise en place des nouveaux rythmes à la dernière rentrée scolaire de 2014 augmente les charges de fonctionnement de la Collectivité :

- Augmentation des heures du personnel
- Coût des TAP à la charge de la Commune + de 20 000 €uros par an. Non négligeable, malgré une aide de 9 250 € du Fonds d'Amorçage pour la réforme des rythmes scolaires cette année.

Le Maire propose donc un changement d'emploi du temps en disposant les TAP le vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 en sachant que l'Equipe enseignante proposait le lundi après-midi. Il signale que ce choix est soutenu par les parents d'élèves et également les associations. Celles-ci, ayant un manque à gagner en perdant les activités du mercredi matin, soutiennent cette modification afin de réaliser un partenariat avec le Prestataire du Périscolaire et récupérer ainsi des nouveaux adhérents.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :
Par 17 voix «pour», 0 voix «contre», 1 «abstention» :

- **APPROUVE** les changements des horaires des TAP qui seront donc à la rentrée scolaire 2015/2016 de 13 h 30 à 16 h 30 le vendredi.
- **APPROUVE** les nouveaux horaires d'ouverture et fermeture de l'Ecole

Suivant le tableau ci-dessous :

Rentrée Scolaire 2015/2016

HORAIRES		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	JOUR	SEMAINE
07:30	1:00	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE	1.00	5.00
08:30								
08:30	01:45	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	1.75	8.75
10:15								
10:15	00:20	RECREATION	RECREATION	RECREATION	RECREATION	RECREATION	0.33	1.67
10:35								
10:35	00:55	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	0.92	4.58
11:30								
11:30	01:30	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE		PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE	1.50	6.00
13:00								
13:00	00:30		APC 30'			APC 30'	0.50	2.00
13:30								
13:30	01:00	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	ACTIVITES PERISCOLAIRES	1.00	4.00
14:30								
14:30	00:20	RECREATION	RECREATION		RECREATION	ACTIVITES PERISCOLAIRES	0.33	1.33
14:50								
14:50	01:40	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	ACTIVITES PERISCOLAIRES	1.67	6.67
16:30								
16:30	00:30	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE		PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE	0.50	2.00
17:00								
17:00	01:45	PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE		PERISCOLAIRE	PERISCOLAIRE	1.75	7.00
18:45								
	11:15	6.00	6.00	3.00	6.00	3.00	11.25	49.00
						Temps scolaire	24.00	

PERISCOLAIRE	14.00	
ACTIVITES PERISCOLAIRES	3.00	17.00
PAUSE MERIDIENNE	7.00	
RECREATION	2.67	
TEMPS SCOLAIRE	21.33	24.00
APC 30'	1.00	
TOTAL	49.00	

FINANCES

Dossier présentés et suivis par ***Jean-François GEOFFRAY***

- **Vote des taxes**

- **Budgets Commune et Assainissement 2015**

  - **Approbation des Comptes de Gestion 2014**
  - **Vote des Comptes Administratifs 2014**
  - **Affectation des résultats de fonctionnement et d'exploitation**
  - **Vote des Budgets Primitifs 2015**

02/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET COMMUNE/

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2014 du Budget Commune dressé par Monsieur Henri MERCANTI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'Exercice considéré,

1°-Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ANNEXE A

2°-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°-vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés en annexe (ANNEXE A), Monsieur Henri MERCANTI, Maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à la législation en vigueur, la présidence est alors assurée par **M LABERT Gérard**

ANNEXE A :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014							
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE		CUMUL
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Résultats reportés		189 949.53 €		292 127.69 €		482 077.22 €	482 077.22 €
Opérations de l'Exercice	1 262 446.38 €	827 599.53 €	1 119 796.72 €	1 110 981.92 €	2 382 243.10 €	1 938 581.45 €	-443 661.65 €
TOTAUX	**1 262 446.38 €**	**1 017 549.06 €**	**1 119 796.72 €**	**1 403 109.61 €**	**2 382 243.10 €**	**2 420 658.67 €**	38 415.57 €
Résultats de clôture	244 897.32 €			283 312.89 €		38 415.57 €	38 415.57 €
Restes à réaliser	66 098.47 €	188 756.01 €				122 657.54 €	122 657.54 €
TOTAUX CUMULES	**1 328 544.85 €**	**1 206 305.07 €**	**1 119 796.72 €**	**1 403 109.61 €**	**2 382 243.10 €**	**2 543 316.21 €**	161 073.11 €
RESULTATS DEFINITIFS	122 239.78 €			283 312.89 €		**161 073.11 €**	161 073.11 €

03/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT/

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2013 du Budget Assainissement dressé par Monsieur Henri MERCANTI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'Exercice considéré,

1°-Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ANNEXE A

2°-Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°-vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés en annexe (ANNEXE A), Monsieur Henri MERCANTI, Maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à la législation en vigueur, la présidence est alors assurée par **M LABERT Gérard**

ANNEXE A :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014							
Libellés	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE		CUMUL
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Résultats reportés		117 255.67 €		118 023.80 €		235 279.47 €	235 279.47 €
Opérations de l'Exercice	162 583.16 €	55 363.58 €	105 203.78 €	100 515.92 €	267 786.94 €	155 879.50 €	-111 907.44 €
TOTAUX	**162 583.16 €**	**172 619.25 €**	**105 203.78 €**	**218 539.72 €**	**267 786.94 €**	**391 158.97 €**	123 372.03 €
Résultats de clôture		10 036.09 €		113 335.94 €		123 372.03 €	123 372.03 €
Restes à réaliser	40 915.46 €	75 385.00 €				34 469.54 €	34 469.54 €
TOTAUX CUMULES	**203 498.62 €**	**248 004.25 €**	**105 203.78 €**	**218 539.72 €**	**267 786.94 €**	**425 628.51 €**	157 841.57 €
RESULTATS DEFINITIFS		44 505.63 €		113 335.94 €		**157 841.57 €**	157 841.57 €

04/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 ETABLI PAR Mr MOISSON Alain – BUDGET COMMUNE/

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'Exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des restes à recouvrer et l'Etat des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°-Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion Commune dressé, pour l'Exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

05/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 ETABLI PAR Mr MOISSON Alain – BUDGET ASSAINISSEMENT/

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'Exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des restes à recouvrer et l'Etat des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°-Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion Assainissement dressé, pour l'Exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

06/AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET COMMUNE/

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri MERCANTI, Maire.

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **+ 283 312.89 €**

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	**- 8 814.80 €**
B - Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif,	
précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	**+ 292 127.69 €**
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	**+ 283 312.89 €**
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	**- 244 897.32 €**
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1) Subventions	**+ 122 657.54 €**
Besoin de financement F = D + E	**- 122 239.78 €**
AFFECTATION = C = G + H	**+ 283 312.89 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	**122 239.78 €**
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	**+ 161 073.11 €**
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	**0.00 €**

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

07/AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT/

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri MERCANTI, Maire.

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **+ 113 335.94 €**
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat d'exploitation	
A - Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- **4 687.86 €**
B - Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif,	
précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	**+ 118 023.80 €**
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	**+ 113 335.94 €**
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	**+ 10 036.09 €**
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1) Subventions	**+ 34 469.54 €**
Besoin de financement F = D + E	**+ 0.00 €**
AFFECTATION = C = G + H	**+ 113 335.94 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	**+ 0.00 €**
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en exploitation R 002 (2)	**+ 113 335.94 €**
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	**0.00 €**

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation.
Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

08/BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET COMMUNE/

Dans un très large exposé détaillé, Monsieur le Maire présente les orientations du Budget Primitif 2015 de la Commune, arrêté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **2 040 654.41 €uros.**

- ✓ **Section de Fonctionnement : 1 265 710.11 €uros**

Dépenses	1 265 710.11 €
Déficit reporté	0.00 €
Total Dépenses	**1 265 710.11 €**
Recettes	1 044 637.00 €
Excédent reporté	161 073.11 €
Total Recettes	**1 265 710.11 €**

- ✓ **Section d'Investissement : 774 944.30 €uros**

Dépenses	341 290.97 €
Reste à réaliser	188 756.01 €
Déficit reporté	244 897.32 €
Total Dépenses	**774 944.30 €**
Recettes	586 188.29 €
Reste à Réaliser	188 756.01 €
Excédent reporté	€
Total Recettes	**774 944.30 €**

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE par nature, au niveau de chaque chapitre pour la section de Fonctionnement et par opération à la section d'Investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2015 qui est arrêté en dépenses et en recettes à **2 040 654.41 €uros.**

09/BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT/

Dans un très large exposé détaillé, Monsieur le Maire présente les orientations du Budget Primitif 2015 du Budget Assainissement de la Commune, arrêté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **360 542.97 €uros.**

- ✓ **Section d'Exploitation : 229 817.53 €uros**

Dépenses	229 817.53 €
Déficit reporté	0.00 €
Total Dépenses	**223 094.64 €**
Recettes	109 758.70 €
Excédent reporté	113 335.94 €
Total Recettes	**223 094.64 €**

- ✓ **Section d'Investissement : 130 725.44 €uros**

Dépenses	89 809.98 €
Reste à réaliser	40 915.46 €
Déficit reporté	0.00 €
Total Dépenses	**130 725.44 €**
Recettes	45 304.35
Reste à Réaliser	75 385.00 €
Excédent reporté	10 036.09 €
Total Recettes	**130 725.44 €**

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
APPROUVE par nature, au niveau de chaque chapitre pour la section d'Exploitation et par opération à la section d'Investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2015 du Budget Assainissement de la Commune qui est arrêté en dépenses et en recettes à **360 542.97 €uros.**

10/VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2015/

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des nouvelles bases d'imposition telles que notifiées pour l'année 2015 et qui prévoient, outre un montant de 12 573.00 €uros d'allocations compensatrices destinées à compenser la perte de produit sur les diverses taxes, un produit prévisionnel de : 416 810 €uros.

Il dit que cette année et en rapport avec la conjoncture actuelle et des charges grandissantes de la Commune (TAP, amortissements des emprunts, travaux engagés : Rénovation de la Salle des Fêtes, travaux de voirie…), il convient de répercuter le coût des baisses des dotations de l'Etat.

En effet, pour le FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) mis en place par la Loi des finances de 2012, il est prévu une forte augmentation des prélèvements pour la Commune.

De plus, les baisses annoncées de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sont également dans le même cas. Malgré, l'aide apportée par la CCMP (Communauté de Communes de Miribel et du Plateau) pour cette année, ce manque à gagner ne pourra être couvert en partie par l'excédent de fonctionnement prévisionnel et réduira considérablement l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Tableau des montants des réductions des dotations :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 et +
FPIC - Part commune	-4 095.00 €	-19 587.00 €	-32 623.00 €	-44 660.00 €	-61 140.00 €	-61 140.00 €
DGF - Part commune			-7 806.00 €	-27 055.00 €	-46 305.00 €	-65 554.00 €
Prise en charge CCMP				+14 848.00 €		
TOTAL	**-4 095.00 €**	**-19 587.00 €**	**-40 429.00 €**	**-56 867.00 €**	**-107 445.00 €**	**-126 694.00 €**

Les montants sont réels de 2012 à 2014 et prévisionnels à partir de 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le taux des Taxes de 10 % pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière du bâti et de 5 % la Taxe Foncière du non bâti.

Le Conseil Municipal et à l'unanimité décide de fixer ainsi qu'il suit le taux des taxes directes locales pour l'année 2015 :

TH : 15.13 %
TF : 14.85 %
TFNB : 44.63 %

En conséquence, les taux des taxes directes locales, pour l'année 2015, seront comme suit pour un produit prévisionnel attendu de : 465 692 €uros :

Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'Année 2015

Libellé	Base 2014	Taux 2014	Montant 2014	Variation Base %	Base 2015	Taux 2015	Montant 2015	Variation Produit %	Variation Taux %
Taxe d'habitation	1 649 091	13.75%	226 750	1.27	1 670 000	15.13%	252 671	11.43	10.04
Taxe Foncière (bâti)	1 241 126	13.50%	167 552	2.65	1 274 000	14.85%	189 189	12.91	10.00
Taxe Foncière (non bâti)	52 960	42.50%	22 508	0.83	53 400	44.63%	23 832	5.88	5.01
		Total	416 810	4.75		Total	465 692	30.23	

•Avenant à la convention de mise à disposition de biens au SIEP

Ce point est reporté puisque le Syndicat n'a pas encore validé le projet d'avenant à la convention.

• Projet de modification du portage Terrain «Au Magot» - EPFL

Le portage de l'achat du terrain « Au Magot » arrive à échéance le 31.05.2015. La Commission des finances propose le report sur 4 autres années.

11/MODIFICATION DU PORTAGE TERRAIN « AU MAGOT » / EPFL/

Le Maire rappelle que la délibération du 7 Mars 2011 permettait à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain d'acquérir pour le compte de la Commune les parcelles B 1553, B 1554 et B 1574 pour une surface totale de 6 646 m2 ; Parcelles prévues pour l'extension des infrastructures publiques (service scolaire, périscolaire, etc...)

Le portage de cette acquisition a été validé pour 4 années du 31 Mai 2011 au 31 Mai 2015.

Hélas, actuellement, la Commune connait des difficultés financières entre le FPIC en forte hausse et que la Commune doit prendre en charge, les montants que l'on demande de financer pour le redressement de l'Etat et d'autres parts des investissements programmés sur 2 ou 3 ans (préemption de terrain de 141 000 € en 2014) et les investissements de la Salle des Fêtes ~environs 500 000 € d'autofinancement, il serait souhaitable de revoir l'ensemble du portage.

Le Maire propose un renouvellement de la convention en sachant qu'il est bien entendu que la Commune sur le budget 2015, financerait la moitié de l'acquisition et le solde en fraction sur 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
Par 17 voix «pour», 0 voix «contre», 1 «abstention» :

- **A rembourser** à l'EPF de l'Ain les 4/8ème de la valeur globale du stock avant le 21 Avril 2015 et à première demande, soit la somme de 207 819.81 €
  La valeur du stock comprend : le prix d'acquisition, les frais de notaires, les frais de géomètre, les indemnités des locataires en place, les travaux donnant de la valeur au bien, ainsi que tous les frais avancés par l'EPF de l'Ain bonifiant le stock.

- **A rembourser** à l'EPF de l'Ain, à compter 22 avril 2016, à la date anniversaire du présent avenant, la valeur du stock restant due par annuité constantes sur 4 ans.

- **Au paiement** à l'EPF de l'Ain, chaque année, à la date d'anniversaire du présent avenant, des frais de portage correspondant à 1.50% HT l'an, du capital restant dû.
  Le capital restant dû comprend le prix en principal du bien payé par l'acquéreur, les frais de notaire, les impôts, les taxes, les charges de propriété, les travaux réalisés dans le cadre de la bonne gestion du bien et plus généralement toutes les dépenses liées à la gestion du bien pendant la durée du portage par l'EPF de l'Ain, diminués des annuités précédemment versées. »

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à cette affaire.

- **DEMANDE** également à l'EPF de l'Ain de pouvoir consentir et en fonction des projets des aménageurs Rhône et Saône Investissements, la cession d'une bande de terrain pour le projet d'aménagement du lotissement Affaire Grobon. Cette cession serait limitée par l'emprise de la voirie et des aménagements d'espaces verts.
  Cette vente viendra en déduction financière des frais d'acquisition et de frais de portage pour la Commune.

CIMETIERE

*Dossier présenté et suivi par **Alain TOURNY et Jacques BRUNET***

- **Projet Columbarium**

Actuellement, il reste que six places à reprendre et en fonction des décisions prises au Budget Communal, le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une première tranche de travaux pour la création d'un columbarium.

POUR INFO ET SUIVI

URBANISME

D.I.A - PC - DP

NOM	PRENOM	N°	ADRESSE	LIBELLE
DIA				
RANCOURT DE MIMERAND	Christian	578	RUE DES PINS	219 000.00 €
RANCOURT DE MIMERAND	Christian	578	RUE DES PINS	160 000.00 €
GRIBEL	Laeticia		Les Etangs Vavres	400 000.00 €
FORNASARO	Stéphane	515	CHEMIN DU COLOMBIER	390 000.00 €
SIMONET	Marc	156	RUE NEUVE	80 000.00 €
PC				
TATY	Maxime	64	RUE DU MONT ROZIER	Construction Maison Individuelle
DP				
GEOFFRAY	Jean-François		LES DENTINES	Division de Terrain
BIAVA	Yannick	50	IMPASSE EN GERMANY	Modification ouvertures et façade
TOURNY	Alain	425	Rue du Port	Création auvent
France ECO LOGIS	M FONTAINE	325	RUE DU MONT ROZIER	Installation Système photovoltaïque

❖ Projet de modification des aménagements Terrain «Au Magot» - EPFL

Le projet est bien avancé et en fonction des changements apportés dans le portage financier de la Commune, quelques points seront à revoir. L'aménageur pourra réaliser un 7ème lot.

➢ CIMETIERE

*Dossier présenté et suivi par **Alain TOURNY et Jacques BRUNET***

❖ Modalité d'acquisition des concessions

Le règlement devra également être revu dans son ensemble afin de le mettre en adéquation avec la réglementation en vigueur et suivant les nouvelles modalités concernant le refus de réserver des places et la vente des cases de columbarium.

➢ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question nouvelle à l'ordre du jour.

➢ INFORMATIONS GENERALES

❖ Etude Diagnostique

L'étude est dans la phase après les contrôles des réseaux, à la prise de rendez-vous chez les particuliers afin de rendre compte des travaux à exécuter.

❖ FAM

Informations données par ORSAC : Le Conseil Général de l'Ain et l'Agence Régionale de Santé ont autorisé le projet et désigné l'association ORSAC comme gestionnaire Il s'agit de l'Association ORSAC qui réalisera l'opération. Le terrain retenu pour accueillir le projet est situé sur la Commune, et appartient à la CCMP.
La création d'un FAM spécialisé dans l'accompagnement de personnes épileptiques répond à un besoin non couvert actuellement sur le territoire. En effet, faute de structures adaptées, ces personnes en situation de handicap du fait de leur maladie, sont maintenues par défaut à domicile ou dans des établissements non spécialisés. Les personnes souffrant d'épilepsie sévère, leur famille et les pouvoir publics incitent donc à réaliser ce projet dans les meilleurs délais. C'est pourquoi, l'association ORSAC projette de démarrer la construction dès 2015, avec une ouverture prévue du FAM fin 2016 - début 2017.

❖ Affaire cabinet médical

Cette affaire est toujours d'actualité mais sans grand changement depuis les derniers contacts avec l'éventuelle installation d'un Docteur.

❖ Urbanisme : Certificat d'affichage (recours droit des tiers) pour les PC, DP et PA

Le Conseil Municipal est informé que dorénavant les certificats d'affichage dans le cadre des permis de construire et des déclarations préalables seront réalisés par le Garde Champêtre.

❖ **@ Jeunes**

La première réunion du Comité de travail @Jeunes avait lieu Mercredi 25 Mars 2015. Ce premier rendez-vous permettait aux élus de prendre connaissance du service géré par Mr Gaëtan MARGUIN, Animateur. Mr Jean-François GEOFFRAY rappelle que personne n'est venu à ce rendez-vous sauf le Maire, Mme FAVROT et lui-même et qu'ils connaissent déjà le fonctionnement de ce service.
Seuls Mr CURSIO et Mme MARTIN étaient excusés.
Il est impératif qu'au prochain comité, les élus soient présents afin de définir ensemble les besoins et l'avenir de ce service.

*** * ***

***M LABERT Gérard** - Il signale qu'à partir de Janvier 2016, la collecte des ordures ménagères aura lieu les lundis et qu'à partir de Mai prochain les poubelles non conformes ne seront pas ramassées. Voir affiche sur le site internet.*

***M CURSIO Franck** - Il informe le Conseil que la prochaine réunion du Comité Vivre Ensemble aura lieu le 14 Avril afin de préparer :*

- La fête de la musique le 21 Juin pendant la fête foraine : 2 groupes de musique viendront en représentation.
- le week-end du Forum des associations avec la journée Pique-Nique et randonnées 2ème Edition.

***M DELOCHE Xavier** - Il rappelle que la Troupe théâtrale ISHTAR viendra gracieusement donner une représentation à la Salle des Fêtes le Samedi 25 Avril 2015.*

*** * ***

FIN DE SEANCE à 23 h 30